K1746
RECEVEUR PLACIER / RECEVEUSE PLACIÈRE

Autres emplois décrits

- Placier régisseur / Placière régisseuse de marché

Définition

Le receveur-placier assure le placement des commerçants dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public.

- Place les commerçants qui occupent le domaine public, à l'occasion d'événements comme les foires, marchés, etc.
- Encaisse les redevances liées à l'utilisation du domaine public
- Prévient et gère les conflits en lien avec le partage de l'espace public

Accès à l'emploi

Ce métier est accessible sans diplôme.
Ce métier s'exerce dans le fonction publique territoriale ou dans le privé.
Dans la fonction publique territoriale, ce métier fait partie de la catégorie C, avec deux cadres d'emplois possibles : adjoint administratif ou adjoint technique. Il est accessible directement sans concours en qualité de fonctionnaire sur le premier grade du cadre d'emplois, ou après un concours, sur liste d'aptitude, sur des postes destinés aux agents des grades supérieurs.

Certifications et diplômes :

- Permis de conduire catégorie B

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Management, Social, Soin

- Accueillir et placer les commerçants et forains (abonnés et volants)
- Gérer les commerçants sédentaires occupant le domaine public
- Gérer les contestations liées au placement et aux droits de place
- Organiser et gérer les foires, fêtes foraines, carnavals, braderies et débits de boissons temporaires

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Tenir les régies de recettes des marché

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Expliquer et faire respecter les règles et procédures
- Faire preuve de sens commercial et d'aisance relationnelle
- Se coordonner avec les services municipaux pour l'évacuation des déchets

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Assurer la sécurité des biens et des personnes

Savoir-faire secondaires

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Vérifier la situation administrative des commerçants
- Ouvrir les séances des marchés
- Veiller à l'application et au respect de la réglementation relative aux marchés d'approvisionnement
- Contrôler les règles et les conditions de sécurité relatives à l'accès et à la circulation du public et des moyens d'intervention
- Gérer la présence des commerçants non enregistrés, non autorisés, voire en situation irrégulière
- Gérer les réclamations ainsi que les litiges commerciaux
- Argumenter en cas de litiges avec les clients ou les autorités
- Veiller à la libération des places des marchés aux horaires déterminés dans l'arrêté municipal
- Organiser l'évacuation des déchets et des matières

Développement économique

- Réaliser une animation commerciale

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Maintenir une bonne condition physique conformément aux exigences du métier

Savoir-être professionnels

- Faire preuve de rigueur et de précision
- Avoir le sens du service
- Faire preuve de sens des responsabilités

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoirs

Techniques professionnelles

- Optimisation de l'espace de stationnement
- **Techniques de résolution de conflits**

Normes et procédés

- **Règles de circulation et de stationnement en agglomération**

Domaines d'expertise

- **Bureautique et outils collaboratifs** Transition numérique

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- Déplacements professionnels
- En contact avec du public
- En extérieur

Horaires et durée du travail

- Travail le dimanche
- Travail le samedi
- Travail les week-ends et jours fériés
- Travail selon un rythme irrégulier et des pics d'activité

Lieux et déplacements

- Zone départementale

Publics spécifiques

- Clientèle d'entreprises

Statut d'emploi

- Fonctionnaire
- Salarié secteur public

 © Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Types de structures

- Collectivités territoriales

Secteurs d'activité

- Service public, défense et sécurité